

Or, cette représentation non équitable a duré assez longtemps, et pour ma part, je ne me trouverai pas satisfait d'entendre le gouvernement nous faire la déclaration qu'il s'occupera de cette question avant la fin du présent parlement. Son mandat, comme le mien, est très incertain, et on ne peut prévoir pendant combien de temps le gouvernement continuera à être fort et puissant comme il l'est aujourd'hui, bien que j'espère qu'il le sera encore quelque temps; car je désire lui voir faire beaucoup plus, dans la voie de la protection, qu'il n'a fait jusqu'à présent.

Pendant qu'il s'occupera de la question de franchise électorale, et comme son attention a été attirée sur les anomalies que j'ai indiquées, je crois qu'il devra s'en occuper, et qu'il négligerait son devoir s'il ne s'en occupait pas, surtout pendant qu'il légifèrera sur un sujet de même nature.

Ce n'est pas mon intention de discuter longuement les affaires du pays, ou d'analyser le discours du trône qui a été soumis à cette Chambre—il y a aura maintes occasions de le faire avant que la session se termine—mais j'ai voulu seulement faire ces quelques remarques avec l'espérance que le gouvernement ne tardera pas à remédier aux injustices dont je me plains. J'espère donc que, lorsque sera présenté le projet en question, le bill contiendra au sujet de la représentation du Nouveau-Brunswick dans cette Chambre, des clauses qui pourront donner satisfaction aux habitants de cette province.

M. TASSE: M. l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat et de commenter l'adresse en réponse au discours du Trône qui est en ce moment soumise à notre considération.

Tout d'abord, je dois dire que je m'associe pleinement aux éloges qui ont été décernés à l'honorable député de Pictou (M. Tupper), et à l'honorable député de Westmoreland (M. Wood). L'honorable député de Pictou promet de marcher dignement sur les traces d'un homme qui, aujourd'hui, occupe l'une des premières positions parmi les hommes politiques de notre pays; et l'honorable député de Westmoreland sera sans doute une acquisition précieuse et très utile pour cette Chambre. Je dois le remercier des paroles de sympathie qu'il a exprimées pour l'élément français du Nouveau-Brunswick, et je ne suis pas surpris de savoir qu'en retour de sa sympathie pour cette partie importante de la population du Nouveau-Brunswick, il a obtenu la confiance de la grande majorité des électeurs de son comté qui sont d'origine française.

Ma satisfaction serait complète, M. l'Orateur, si je ne constatais avec quelque regret que cette année on s'est départi d'un usage antique et solennel, si je puis me servir de cette expression, qui seul peut donner satisfaction à la majorité comme à la minorité dans cette Chambre.

Jusqu'à présent, l'adresse en réponse au discours du Trône a toujours été proposée ou secondée soit en anglais, soit en français. Aussi, j'espère que le fait qui est arrivé aujourd'hui est un fait purement accidentel, et que l'on n'a pas l'intention de s'en servir comme précédent. A Québec, où la majorité est française, on ne manque pas, à l'ouverture de chaque session, de laisser proposer ou secondar l'adresse soit en français, soit en anglais, et c'est une pratique qui seule peut donner satisfaction à la majorité et à la minorité. Nous, les Français du Canada, nous ne faisons pas d'exception sous ce rapport, et pour ma part, je suis d'autant moins disposé à céder tout ce qui touche de près ou de loin à nos droits et à nos prérogatives, que depuis quelque temps j'ai constaté qu'il se fait dans une partie de la presse d'Ontario, dans une presse qui exerce beaucoup d'influence sur l'autre côté de cette Chambre: le *Globe* de Toronto, une campagne en règle contre la langue française. Je saisis la première occasion qui se présente pour déclarer que je n'ai aucune sympathie avec ceux qui nous demandent, à nous Français du Canada, de renoncer à la langue française, qui a été la première

M. MITCHELL

parlé dans ce pays; langue dans laquelle se sont livrés les premiers combats de la parole dans nos anciennes Chambres d'assemblées en faveur de nos libertés politiques; langue que nous avons l'intention de transmettre à nos descendants aussi intacte qu'elle nous a été léguée par nos ancêtres.

Oh! bien, M. l'Orateur, pour ces raisons, je regrette que l'on se soit départi de la règle qui a été suivie jusqu'à présent, et j'espère que l'on ne s'en servira pas comme d'un précédent pour l'avenir.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD propose :

Que la résolution soit renvoyée à un comité spécial, composé de sir Léonard Tilley, sir Charles Tupper, sir Hector Langevin, M. Tupper, M. Wood et le proposeur, qui sera chargé de préparer et rapporter un projet d'adresse en réponse au discours de Son Excellence le gouverneur-général aux deux Chambres du parlement, conformément à la dite résolution.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD, au nom du comité, soumet un projet d'adresse, qui est lu pour la première et la deuxième fois, et qu'on ordonne de grossoyer pour qu'il soit présenté à Son Excellence par les membres de cette Chambre qui sont aussi membres du Conseil Privé.

SUBSIDES.

Sir LEONARD TILLEY propose :

Que, vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

VOIES ET MOYENS.

Sir LEONARD TILLEY propose :

Que, vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD propose :

Qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter les listes des membres qui devront composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre le vendredi 9 courant, et que ce comité se compose de sir John A. Macdonald, sir Léonard Tilley, sir Charles Tupper, sir Hector Langevin, et de MM. Blake, Mackenzie et Laurier.

La motion est adoptée.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

M. BOWELL propose :

Qu'un comité spécial, composé de MM. Béchard, Bergin, Charlton, Colby, Desjardins, McDonald (Cap-Breton), Ross (Middlesex), Scriver et White (Cardwell), soit chargé de continuer le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session.

La motion est adoptée.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

Sir JOHN A. MACDONALD remet un message de Son Excellence le gouverneur-général.

M. l'ORATEUR lit ce message, dont voici la teneur :

Lorne,

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des Communes copie ci-jointe d'une dépêche du Très-Honorable Secrétaire d'Etat au département des Colonies, en réponse à une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté, adresse présentée à Son Excellence en mai 1882.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 12 février 1883.